

PLACE ET DOMAINE D'INTERVENTION

DE L'ORTHOPTISTE DANS LES ÉTAPES CLÉS DES 1000 PREMIERS JOURS



Avant la grossesse

- Bilan orthoptique
Dépistage des troubles oculomoteurs (fatigue visuelle, strabisme, diplopie...) et rééducation si nécessaire
- Vérification de la vision
Renouvellement possible de la correction ou primo-prescription selon l'examen
- Prévention avec un rendez-vous orthoptiste afin de vérifier la correction
Fluctuation de la vision pendant la grossesse en lien avec les changements hormonaux

Grossesse 2ème trimestre

- Vérification de la vision
- Prévention en cas de myopie modérée à forte
Demande de contrôle ophtalmologique avant accouchement avec fond d'œil
- Prévention sur les étapes clés du développement visuel du bébé
 - Rassurer selon certains signes présents (normaux) : strabisme +/- intermittent, épicanthus
 - Éviter les écrans avant l'âge de 3 ans
- Bilan orthoptique avec rééducation si nécessaire

Bébé grandit : 3 à 9 mois

Ces missions concernent le bébé

- Bilan orthoptique
Prévention strabisme et troubles oculomoteurs
- Dépistage visuel précoce
- Dépistage pseudo IV si plagiocéphalie, craniosténose, torticolis
- Prévention des troubles du neurodéveloppement
- Prévention
Redonner les étapes clés de suivis et du développement visuel

Bébé grandit : 9 mois à 2 ans

Ces missions concernent l'enfant

- Bilan orthoptique
Prévention strabisme et troubles oculomoteurs
- Deux dépistages visuels en accès direct : prévention de l'amblyopie
- Prévention des troubles du neurodéveloppement, neuro-visuel et autour des écrans



Le dépistage auprès d'un orthoptiste entre 9-15 mois et 30 mois-5 ans est en accès direct avec remboursement intégral de la consultation. Il n'y a donc pas besoin d'ordonnance d'adressage. Depuis peu les orthoptistes ont la possibilité de renouveler et prescrire pour la première fois des lunettes ou lentilles.